



Poligny, le 23 novembre 2021

Aux prêtres et aux
communautés religieuses
du diocèse de Saint-Claude

Chers amis,

L'impression du missel romain avec sa nouvelle traduction a pris du retard du fait d'une pénurie de papier. De ce fait, les missels ne sont pas arrivés ou sont livrés au compte-gouttes.

Le décret d'utilisation de cette nouvelle édition précise qu'elle « sera la règle de prière des communautés chrétiennes catholiques en France, lors de la célébration eucharistique, à partir du premier dimanche de l'Avent, le 28 novembre 2021. » Il ajoute néanmoins qu'il ne deviendra obligatoire qu'à partir de la Semaine sainte 2022.

Dans la mesure où l'immense majorité d'entre vous ne dispose pas de ce missel et où la précipitation ne favorise pas une transition soignée, il nous a semblé préférable d'ajourner son utilisation pour ne pas recourir à l'utilisation de photocopies ou autre, même si les revues *Magnificat* ou *Prions en Église* utiliseront la nouvelle traduction.

Après discernement avec le Conseil épiscopal, il nous a paru important que toutes les paroisses du diocèse démarrent en même temps l'utilisation de la nouvelle édition du Missel.

En espérant que les commandes attendues soient livrées d'ici là, je décrète que l'utilisation du nouveau missel romain dans notre diocèse commencera avec le début du Carême, le **Mercredi des Cendres 2 MARS 2022**.

Cette échéance nous permettra aussi d'envisager d'ici là une formation sur l'utilisation de cette nouvelle édition du missel.

Je vous assure de ma prière et de mon dévouement,

+ Jean-Luc Garin

Evêque de Saint-Claude